



Un programme gratuit pour les parents et leur enfant de 4 ans



Le programme Passe-partout se divise en trois types d'activités. Celles-ci visent une seule et même cible : **favoriser la réussite** scolaire de votre enfant.



Rencontres parents

Ces rencontres vous permettront :

- d'échanger sur des sujets relatifs au développement de l'enfant de 4 ans ;
- de partager avec d'autres vos réussites et vos préoccupations ;
- d'identifier les attitudes parentales susceptibles de bien soutenir votre enfant dans le monde scolaire.

Des échanges thématiques enrichissants comme :

Le développement de l'enfant, du langage, l'estime de soi, la discipline, etc.

Rencontre parents-enfants:

Celles-ci vous donneront l'occasion :

- de vivre des moments avec votre enfant ;
- de découvrir la façon dont il réagit en groupe ;
- d'enrichir votre relation avec votre enfant.

Un rendez-vous mensuel

Une rencontre par mois *parents* ou *parents-enfants*, pour un maximum de 8 rencontres.



Qu'est-ce que Passe-partout?

C'est un programme d'animation offert par votre commission scolaire qui s'adresse aux enfants de 4 ans et à leurs parents.

Passe-Partout a une double mission : accompagner les parents dans leur participation active à la réussite de leur enfant et aider les enfants à s'intégrer avec harmonie au milieu scolaire.

Passe-Partout, un soutien à la compétence parentale; prendre le virage du succès. Ministère de l'Éducation,

Rencontres enfants:

Au cours de ces rencontres, votre enfant apprendra à :

- se familiariser avec l'école et ses pairs ;
- développer son autonomie et sa confiance en soi ;
- développer le goût de l'école.

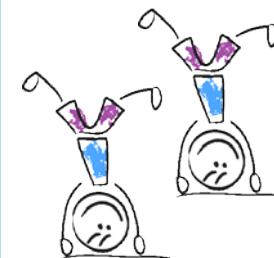
Des activités éducatives stimulantes comme : bricolage, dessin, pâte à modeler, peinture, causeries, comptines et chansons, jeu de langage, histoires, éveil à l'écrit, jeux de motricité, etc.

Un rendez-vous hebdomadaire

Une rencontre de deux heures a lieu chaque semaine, de la mi-septembre à la mi-mai (minimum 16 rencontres dans l'année.)

L'ensemble des activités se déroulent à l'école de votre localité.

Le transport demeure la responsabilité des parents.



L'engagement des parents à participer aux rencontres est une condition essentielle du programme.

Votre enfant aura 4 ans au 30 septembre prochain?

Vous êtes admissible à Passe-partout!